



PROJET PILOTE **OSTÉOPOROSE**

ENTRETIEN D'ACCOMPAGNEMENT DE **BON USAGE DES MÉDICAMENTS (BUM) « OSTÉOPOROSE »**

BUT DU PROJET

Accompagnement par le pharmacien en vue d'optimiser le bon usage et l'observance thérapeutique des traitements anti-ostéoporotiques.

POUR QUI ?

Les patients traités par un médicament anti-ostéoporotique.

Critères :

- Délivrance d'un médicament pour le traitement de l'ostéoporose (biphosphonate, dénosumab, SERM, ranélate de strontium, téraparatide) au cours des 12 mois précédents.
 - Exclusion des patients résidant en maison de repos et de soins et des patients qui débutent un traitement anti-ostéoporotique (première délivrance).
-

QUOI ?

Le projet pilote a pour objectif d'évaluer la faisabilité et l'impact de l'intervention du pharmacien sur le bon usage et l'observance thérapeutique des traitements anti-ostéoporotiques.

L'intervention consiste en un entretien structuré, lequel vise à :

- compléter ou corriger les connaissances du patient par rapport aux médicaments de l'ostéoporose ;
 - vérifier si le patient prend du calcium et de la vitamine D ;
 - vérifier si les modalités de prise sont correctes, ainsi que l'absence d'interactions médicamenteuses ;
 - rechercher les raisons d'un éventuel manque d'observance et, en concertation avec le patient, rechercher des solutions ;
 - favoriser la communication médico-pharmaceutique par la transmission, avec l'accord du patient, des résultats de l'entretien au médecin traitant : problème d'observance thérapeutique, modalités de prise, absence de calcium et/ou vitamine D, alternatives moins chères, ... ;
 - détecter les patients qui nécessitent un accompagnement plus personnalisé.
-

PAR QUI ?

L'entretien sera réalisé par le(s) pharmacien(s)

COMMENT ?

L'entretien structuré porte sur les points suivants :

1. Prise de calcium et/ou de la vitamine D.
 2. Modalité de prise des médicaments.
 3. Difficultés rencontrées par le patient.
-

OÙ ?

Les entretiens sont menés dans un endroit adapté de l'officine qui permet de garantir la confidentialité et la discrétion.

QUAND ?

Mars 2016 - Détection des patients qui entrent en ligne de compte pour le projet et analyse des données de délivrance

- Pour chaque patient, le pharmacien dispose des données de délivrance (dates et nombres de conditionnements délivrés), ainsi que de la date de la première délivrance du médicament pour le traitement de l'ostéoporose.
- Evaluation du profil médicamenteux du patient : observance thérapeutique, changement de traitement, durée de traitement, prise de suppléments de calcium et de vitamine D, interactions éventuelles.

Mars-31 mai 2016 - Entretien

- Informer le patient à propos de l'intervention et l'inviter à participer à l'entretien.
- Réaliser l'entretien proprement dit.
- Avec l'accord du patient, communiquer les résultats de l'intervention au médecin traitant suivant les modalités définies.

Jusqu'au 30 juin 2016 - Suivi

Lors d'un contact ultérieur avec le patient, le pharmacien évalue l'usage des médicaments pour le traitement de l'ostéoporose et s'assure qu'il n'y a pas de problème.

Fiche d'information pour le médecin